

Bruxelles, le 5 avril 2019
(OR. en)

8244/19

CLIMA 110
ENV 392
AVIATION 77
MI 348
IND 130
ENER 218
DELECT 114

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	7252/19 + COR 1 - C(2019) 1644 final
Objet:	RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) .../... DE LA COMMISSION du 6.3.2019 complétant la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les mesures adoptées par l'Organisation de l'aviation civile internationale relatives à la surveillance, à la déclaration et à la vérification des émissions de l'aviation aux fins de l'application d'un mécanisme de marché mondial – Décision de demander une prolongation du délai

1. La Commission a présenté au Conseil le règlement délégué¹ visé en objet conformément à la procédure prévue à l'article 290 du TFUE et en particulier à l'article 28 *ter* de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 octobre 2003 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans l'Union et modifiant la directive 96/61/CE du Conseil².
2. La Commission a notifié le règlement délégué le 6 mars 2019. Conformément à l'article 23 de la directive 2003/87/CE, le Conseil peut exprimer des objections jusqu'au 6 mai 2019.

¹ Doc. 7252/19 + COR 1.

² JO L 275 du 25.10.2003, p. 32.

3. À la suite d'une consultation lancée par le secrétariat général du Conseil, un certain nombre de délégations ont communiqué des commentaires relatifs au règlement délégué.
 4. Le groupe "Environnement" a examiné le règlement délégué lors de sa réunion du 4 avril 2019 et est convenu que de nouvelles discussions et clarifications sont nécessaires, ce qui nécessiterait une prolongation du délai imparti pour exprimer des objections. Cette prolongation de délai devrait être d'un mois.
 5. Il est dès lors suggéré que le Coreper recommande au Conseil de décider que le délai imparti pour soulever des objections soit prolongé d'un mois et que la Commission et le Parlement européen en soient informés.
-